



www.scmpvl.net

SYNDICAT COMMERÇANTS DES MARCHÉS DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES

Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

Sorgues le, 02/04/15

Monsieur Hervé SCHIAVETTI
Maire d'ARLES
Hôtel de Ville - Place de la République
13200 ARLES

Monsieur Le Maire,

Nous avons retrouvé l'espoir lors de notre première rencontre avec Monsieur Chauvin le 20 janvier 2015.

Tout semblait en effet être engagé afin d'élaborer des solutions concertées et pérennes qui nous laissaient espérer les améliorations escomptées.

Malheureusement, au lendemain de cette rencontre, Monsieur Chauvin et ses services ont décidé de déplacer les commerçants non sédentaires situés Place Wilson afin de satisfaire à un certain esthétisme, sauvegarde du patrimoine, récupérer des places de parking ?

Bien évidemment, ces mesures ont été prises sans avoir respecté l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule la consultation obligatoire des organisations professionnelles concernées en amont de ce type de mouvement.

Nous vous rappelons qu'à cet effet, la commission des marchés doit se réunir avec une convocation officielle faisant état de l'ordre du jour puis un compte-rendu après la réunion. Les propositions de la ville doivent être présentées au préalable dans ce cadre avant d'être mises en œuvre. L'organisation professionnelle dispose d'un mois pour émettre un avis favorable ou faire part de ses réserves, de sa désapprobation. La ville prend la délibération relative aux modifications souhaitées seulement après avoir recueilli l'avis de l'organisation.

Cette procédure n'ayant pas été respectée, nous vous informons que nous faisons un recours en annulation de l'arrêté relatif à ce déplacement auprès des services de la Préfecture.

Les personnes déplacées sur un lieu non propice à leurs commerces se sont fait connaître afin que l'on prenne en considération leurs préoccupations commerciales et Monsieur Chauvin, afin de satisfaire ses objectifs, a décidé d'installer ces commerçants lésés sur le Boulevard des Lices.

Ce manque de discernement fait l'unanimité contre lui et met en porte à faux commercialement les 2 allées contiguës au Boulevard des Lices. Ce choix risque de générer de nombreux conflits entre les commerçants en les mettant dos à dos et en positionnant l'organisation professionnelle comme étant responsable de cette situation. Agissement que nous considérons très préjudiciable. Votre responsabilité est engagée quant au risque de débordements et troubles à l'ordre public que cela pourrait générer.



www.scmpvl.net

SYNDICAT COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES

Courrier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur la sécurité, l'accès aux véhicules de secours risquant d'être considérablement gêné aux heures de déballage et de remballage. Cette configuration va accentuer l'encombrement des voies et la capacité à dégager le marché dans les temps.

Dans le respect des arlésiens et de la traditionnelle fêria de pâques, nous appellerons les commerçants à la tempérance. Ensuite, nous soutiendrons les actions et contestations entreprises par ces commerçants du Boulevard des Lices et du Boulevard Clémenceau afin de mettre un terme à ces aménagements à la petite semaine préjudiciables à la survie de leur activité.

Au regard de la situation, nous vous demandons, Monsieur Le Maire, de prendre la mesure du problème avant que la situation ne s'aggrave davantage.

C'est pourquoi nous vous demandons que les commerçants impactés sur la place Wilson puissent rester sur leurs emplacements initiaux pour une période transitoire et que les revendications des commerçants du Boulevard Clémenceau soient prises en compte.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel MARIN
Président su SCMFMP

Van VU DINH
Secrétaire Général
Du SCMPVL

Dominique DAMIANO
Vice-Président de la FNSCMF
Président du SCMPVL



SYNDICAT COMMERCANTS DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES

Courier : 56 Rue Saint-Pierre - 84700 SORGUES

☎ 04 90 39 00 42 – marches-en-provence@sfr.fr

Sorgues le, 02/04/15

**Monsieur Le sous-Préfet
Sous-Préfecture d'Arles
16, rue de la Bastille – CS20198
13637 ARLES CEDEX**

Monsieur Le Sous-Préfet,

Veillez trouver ci-joint la copie du courrier que nous adressons ce jour au Maire d'Arles concernant les derniers aménagements du marché pris sans consultation préalable de l'organisation professionnelle.

La responsabilité du service de régie du marché semble être mise en question, celui-ci par son manque de transparence et la non transmission d'informations, générant ce type de situation.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons un recours afin que l'arrêté relatif à ces modifications soit annulé.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information sur ce dossier si nécessaire.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

**Dominique DAMIANO
Vice-Président de la FNSCMF
Président du SCMPVL**